

Communauté de communes Terres de Perche
Compte rendu du Conseil de Communauté
Séance du 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le lundi vingt-sept janvier les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis en séance publique, à 18h45 à la MSAP de La Loupe, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 20 janvier 2020

Secrétaire de séance : Mme Marylène CHEVALIER

Etaient présents :

M. IGIER Jean-Louis, M. BOISSEAU Christian, M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. ROUSSEAU Jean, M. HOURY Daniel, Mme PISTRE Brigitte, Mme HUILLERY Denise, M. GUERIN Yves, M. GERARD Eric, M. THOMAS Michel, Mme BRANDELON Sylvia, Mme VARENNE Josette, M. JEROME Bruno, Mme BOUX ECHIVARD Séverine, M. CHANTELOUP Patrice, M. ROUSSEAU Jean-Claude, M. FLAUNET Jacques, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, Mme CHEVALIER Marylène, M. LAMIRAULT Luc, M. TUFFIER Daniel, M. BONISSOL Charles, M. CERCEAU Jean-Michel, M. PROVOT Victor, M. MIGER Laurent

Etaient excusés : M. FEZARD Francis, M. POULAIN Michel, M. BARRAL Christophe, M. VILLEDIEU Christian, M. COUTANT Patrick

Assistaient également : Mme MALHERBE Martine, M. GARNIER Jérôme, Mme GACHE Marjorie, M. ROUSSEAU Waldeck, M. DELANGLE Bruno (DGS), Mme DUEZ Estelle (DGA)

Pouvoirs

M. BARRAL donne pouvoir à M. CERCEAU

M. POULAIN donne pouvoir à M. ROUSSELLE

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019
- 3- PLUI – Débat des PADD (PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE)
- 4- Perche Ambition : Présentation des dossiers O' Services/bâtiment, La Ferme du Coudray, Aux Saveurs du Portugal et Optique Pigeard
- 5- Décisions relatives au fonctionnement de la régie « Produits du Domaine de l'Abbaye »
- 6- Demandes de financement 2020
- 7- Débat d'Orientations Budgétaires 2020
- 8- Autorisation de mandatement dans l'attente du budget 2020
- 9- Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Chevalier est nommée secrétaire de séance

2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019

Le Procès-verbal du conseil communautaire du 9 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

3. PLUI – Débat des PADD (PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE)

Mme Lefoulon du bureau d'étude Citadia présente les deux PADD des PLUi du Perche Loupéen et du Perche Thironnais. (Voir documents en annexe)

Dans le cadre de l'élaboration d'un PLUi, l'adoption PADD doit être précédée d'un débat. Les élus ont choisi que le PADD serait débattu avant les élections municipales pour ne pas retarder le déroulement des études et concrétiser les réflexions menées par les élus en place en phase diagnostic et PADD. Le nouveau conseil communautaire pourra donc reprendre les PLUi à partir de la phase « Règlement ».

Les trois axes retenus lors de l'élaboration des PADD sont les suivants :

1 – Faire projet tout en préservant l'identité du territoire

M. Bonissol rappelle qu'il est important de renforcer le travail de protection des haies.

M. Lamirault précise qu'il faut trouver le bon équilibre entre la protection des haies et l'activité agricole. Le Parc Naturel Régional du Perche à qui la CDC a confié l'étude environnementale a établi un diagnostic précis des réserves de biodiversité et des corridors écologiques qui servira pour la protection des haies.

M. Legros confirme que le Parc est à même d'apporter un protocole d'aide à la décision pour tout ce qui concerne les haies.

M. Houry rappelle que le problème des haies est impacté par l'aspect financier sur l'entretien des haies.

M. Cerceau attire l'attention des élus sur le fait que l'abattage fait partie de l'entretien d'une haie. C'est l'arrachage d'une haie qu'il faudra réglementer.

Mme Pistre informe le Conseil que le Parc Naturel prévoit pour 2020 un budget de 234 000 € pour poursuivre le programme de plantation de haies. (Programme dont la CDC a bénéficié pour planter sur la ZA de Thiron Gardais une haie de 550 ml).

2 – Assurer un développement cohérent et raisonné à l'échelle du territoire

M. Bonissol dit qu'il a dénombéré 3 agences immobilières dans la commune de La Loupe ce qui doit traduire un grand nombre de logements à vendre. La vacance a-t-elle été prise en compte pour le calcul du nombre de logements à construire ?

M. Legros répond que la vacance a été prise en compte dans le calcul du nombre de logements à construire et que la résorption de cette vacance est un objectif du PLUi.

3- Préserver les ressources du territoire

Ce chapitre n'entraîne pas de remarque

Le débat sur les orientations du PADD n'est pas un acte mais un préalable à l'examen du projet de PLUi. Il ne donne pas lieu en lui-même à délibération. Il est pris acte que le débat des PADD du Perche Loupéens et Thironnais a eu lieu ce jour.

4. Perche Ambition : Présentation des dossiers O' Services/bâtiment, La Ferme du Coudray, Aux Saveurs du Portugal et Optique Pigeard

OBJET : Attribution de subventions Perche Ambition

M Fabien Masson – O' Services/bâtiment – Matériel – Frazé

_ Projet : Achat de matériel

_ Investissement global : 4443 €/HT

_ Investissement éligible : 4443 €/HT

_ Subvention proposée : 1348 €.

Avis du comité de pilotage : favorable

Mme Justine Apesteguy – La Ferme du Coudray – Travaux local et matériel – La Croix du Perche

_ Projet : Travaux

_ Investissement global : 20 242 €/HT

_ Investissement éligible : 20 242 €/HT

_ Subvention proposée : 3000 €.

Avis du comité de pilotage : favorable.

M Paulo Soares – Aux Saveurs du Portugal – Travaux – La Loupe

- _ Projet : Travaux
 - _ Investissement global : 12 837 €/HT
 - _ Investissement éligible : 12 837 €/HT
 - _ Subvention proposée : 3000 €.
- Avis du comité de pilotage : favorable.

Mme Isabelle Pigeard – Optique Pigeard – Aménagement du local – La Loupe

- Projet : Aménagement du local
- _ Investissement global : 20 732 €/HT
 - _ Investissement éligible : 20 732 €/HT
 - _ Subvention proposée : 3000 €
- Avis du comité de pilotage : favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'attribuer au titre du dispositif Perche Ambition :

- **1 348 € à M. Fabien Masson**
- **3 000 € à Mme Justine Apesteguy**
- **3 000 € à M Paulo Soares**
- **3 000 € à Mme Isabelle Pigeard**

↳ Délibération n°01-20 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Les enveloppes du dispositif Perche Ambition et Perche Ambition Immobilier seront déterminées lors du vote du budget 2020.

5. Décisions relatives au fonctionnement de la régie « Produits du Domaine de l'Abbaye »

- i) Lors de sa première séance du 16 janvier 2020, le Conseil d'exploitation de la Régie « Produits du Domaine de l'Abbaye » a élu son Président René Rousselle et son Vice-président Victor Provôt.
- ii) Il a également émis un avis favorable sur les conditions d'emploi et de rémunération du Directeur de régie de la manière suivante :
 - Poste d'attaché territorial contractuel – Indice 567/480
 - Contrat à durée déterminée de deux ans renouvelables.
 - Affectation à la Régie à hauteur de 30 %

OBJET : Tableau des effectifs au 1er février 2020

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de procéder à une modification du tableau des effectifs par la création du poste suivant :

Un poste d'attaché territorial « Responsable du développement et de la promotion touristique (70%) - Directeur de la régie des produits du Domaine de l'Abbaye » (30%) à temps plein.

↳ Délibération n°02-20 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Les autres agents qui interviennent dans le cadre du fonctionnement de cette régie sont :

- Deux agents fonctionnaires : un adjoint administratif et adjoint technique qui conserveront leur statut et seront affectés respectivement à hauteur de 10 % et 50 % à cette régie. La quote-part correspondante de rémunération sera alors refacturée annuellement au budget de la Régie.
- Des agents de droit privé spécifiquement recrutés pour le fonctionnement de la régie : le responsable de l'escape game et un ou plusieurs saisonniers. Les conditions de recrutement et de rémunération relèvent de la responsabilité du Président de la CdC conformément aux statuts de la Régie adoptés par le Conseil communautaire le 09/12/19. Ils seront directement rémunérés par le budget de la Régie.

OBJET : Décisions concernant la Régie « Produits du Domaine de l'Abbaye »

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de prendre les décisions suivantes approuvées par le conseil d'exploitation de la Régie « Produits du Domaine de l'Abbaye »

- Versement d'un loyer annuel de 12 000 € HT par la Régie au Budget principal de la CDC au titre des charges courantes de fonctionnement de la Grange aux Dimes (50% des charges courantes de fonctionnement).
- Reprise de l'ensemble de la boutique par la Régie, avec acquisition par la Régie du stock de produits à l'association Office du Tourisme.

↳ Délibération n°03-20 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

iii) Le Conseil se réunira au cours des prochaines semaines afin de :

- Affiner le programme d'investissements à réaliser en 2020, dans le respect du budget 2020 voté par le Conseil de communauté le 09/12/19
- Définir le catalogue et prix des produits et prestations qui seront commercialisés par la Régie en 2020.

6. Demandes de financement 2020

Objet : Développement du Domaine de l'Abbaye – Dossier de financement

Lors de sa séance du 9 décembre 2019, le Conseil avait approuvé une demande de financements auprès du Département, de la Région et de l'Etat dans le cadre de l'opération Bourg Centre « Thiron-Gardais » pour les investissements liés au développement du Domaine de l'Abbaye à hauteur de 100 000 €. Sur la base de premières estimations, le tableau de dépenses prévisionnelles actualisé est le suivant :

Dépenses	HT
Equipement RDC Grange Espace détente bar salon de thé	15 820
Aménagement équipement parvis terrasse	54 999
Aménagement et équipement Parc et Jardins	22 016
Jeu type "escape extérieur"	6 373
Total	99 208

Recettes	HT
DETR / DSIL Ruralité (Bourg Centre 80%)	79 367
Autofinancement	19 842
Total	99 208

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'Etat au titre des financements DETR/DSIL au taux maximum pour ce programme d'investissement et d'autoriser le Président à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

↳ Délibération n°04-20 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

7. Débat d'Orientations Budgétaires 2020

OBJET : Orientations budgétaires 2020

Après présentation du rapport des orientations budgétaires 2020, le Conseil communautaire acte le débat d'orientations budgétaires et approuve ce rapport pour l'exercice 2020.

Le rapport des orientations budgétaires et les pièces qui l'accompagnent sont jointes à la délibération.

↳ Délibération n°05-20 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

8. Autorisation de mandatement dans l'attente du budget 2020

Objet : Autorisation de mandatement dans l'attente du budget 2020

Dans l'attente du vote du Budget 2020 de la CdC Terres de Perche, il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à engager des dépenses d'investissement dans un plafond limité à 25 % des crédits ouverts au budget 2019.

La somme des crédits ouverts en 2019 aux chapitres 20 - 204– 21 – 23 du Budget de la CdC s'élève à 1 316 569 €.

***Le Conseil après en avoir délibéré autorise le Président à engager ces dépenses dans un plafond de :
1 316 569 x 25 % = 329 142 €.***

↳ Délibération n°06-20 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

9. Questions diverses

M. Provôt informe le Conseil qu'il existe une aide pour les petites associations le FDVA (Fonds pour le développement de la vie associative), dispositif financier de l'État, qui est reconduit en 2020 dans son rôle de soutien au développement de la vie associative. L'enveloppe n'est pas consommée et très peu de dossiers sont présentés sur le secteur du Perche. Des permanences pour informer et accompagner les associations pourraient être organisées dans les MSAP par des organismes tels que Via28.

Le mail sera envoyé dans les mairies pour information et diffusion auprès des associations locales.

Mme Pistre informe le Conseil de l'existence à travers l'association des maires (AM28), d'un groupement de commande de gaz citerne auprès du fournisseur Vitogaz qui offre des garanties de prix intéressantes.

Le prochain conseil communautaire se tiendra le lundi 24 février à 18h45 à la salle des fêtes de Marolles les Buis

L'ordre du jour étant terminé, le Président lève la séance à 21h00

Vu pour être affiché le 3 février 2020

Le Président



Eric GERARD

Les décisions du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans les deux mois suivant leur publication.